



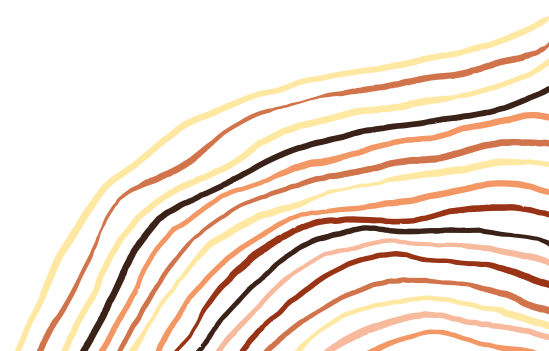
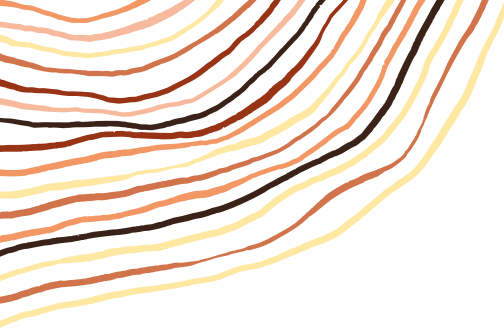
GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PLAN NATIONAL
DE LUTTE**
CONTRE **LE RACISME,
L'ANTISÉMITISME**
ET LES **DISCRIMINATIONS**
LIÉES À L'ORIGINE 2023 - 2026







Sommaire

Les mesures phares pour lutter contre toutes les formes de haine et de discriminations racistes et antisémites

Un plan en cinq axes :

- **Axe 1** – Affirmer la réalité du racisme et notre modèle universaliste
- **Axe 2** – Mesurer les phénomènes de racisme, d'antisémitisme et les discriminations
- **Axe 3** – Mieux éduquer et mieux former
- **Axe 4** – Sanctionner les auteurs, au pénal, au civil et en disciplinaire
- **Axe 5** – Accompagner les victimes

Annexes :

- Définitions
- Méthodologie, pilotage et suivi du plan national
- Budget et responsabilité



Édito

Isabelle LONVIS-ROME

Chaque année, ils sont un million deux-cent mille

à subir une discrimination ou une atteinte à caractère raciste ou antisémite. À lui seul, ce chiffre suffirait à illustrer l'importance du combat que nous menons aujourd'hui, sans relâche, contre un fléau qui ne devrait pas exister. Ce fléau, nous le détruisons, peu à peu, à force de politiques publiques ambitieuses et de volontés gouvernementales.

Derrière ce million de paroles bafouées, derrière ces dignités piétinées, il existe une réalité brutale faite de conspirations nauséabondes, de propagandes haineuses et de discours aux relents âcres. Une réalité brutale, faite aussi d'actes de vandalismes, d'agressions verbales ou physiques, de raids numériques, de crimes. Autant de tragédies humaines qui se répètent, dans le plus profond mépris de notre contrat social.

Nous ne pouvons accepter cette violence et en tolérer la banalisation. Le racisme, l'antisémitisme et les discriminations sont des entailles profondes à notre cohésion nationale. Ils mettent à mal les valeurs d'universalisme, d'humanisme, et de tolérance, qui trônent au firmament de notre République.

Il nous faut mener ce combat, sans relâche. Cela doit passer, bien sûr, par la raison, l'éducation, la connaissance et le respect de l'Autre. Mais face à ces chiffres, ces valeurs ont besoin de bras armés, prompts à juguler la haine qui rompt la promesse républicaine à laquelle chacune et chacun doit pouvoir prétendre.

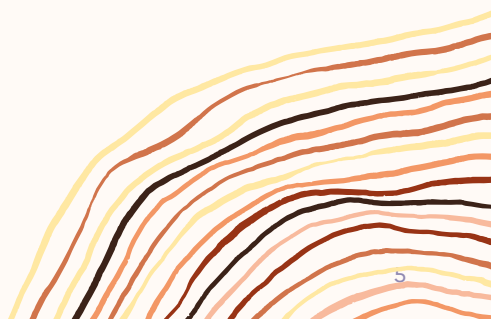
Nous devons tenir cette promesse, sans faillir.

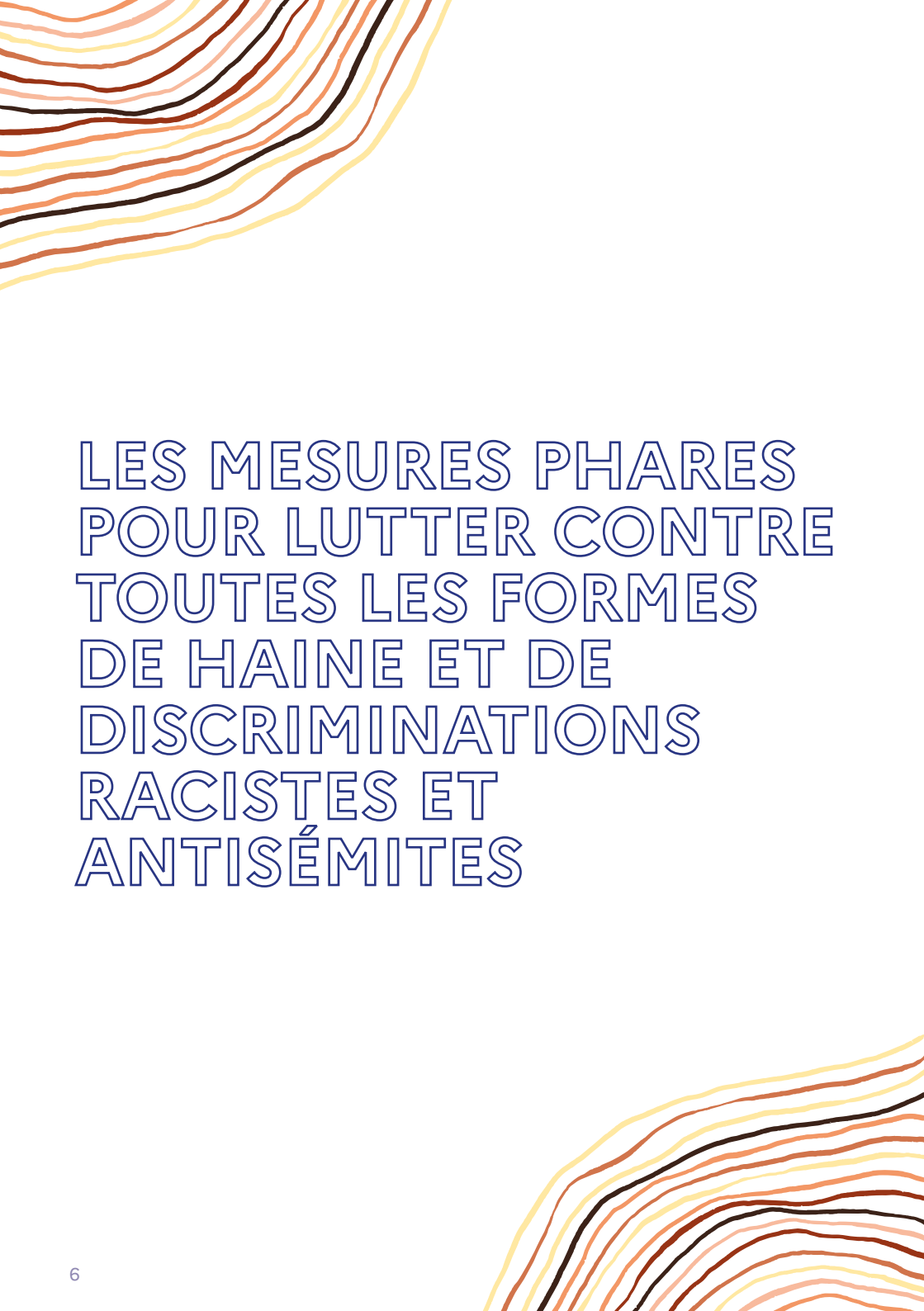
C'est dans cette perspective que ce nouveau plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine a été conçu. Pour mener ces combats, je sais pouvoir compter sur la richesse du tissu associatif dont bénéficie notre pays et qui œuvre sur l'ensemble du territoire, en hexagone comme en outre-mer.

Ce plan ambitieux, qui nous engage sur quatre ans, est le fruit de la mobilisation de l'ensemble des ministères, du Défenseur des droits, de la CNCDH, de trente-cinq associations, fondations mémorielles et musées. Il s'articule autour de mesures concrètes et réalistes qui feront l'objet d'un suivi scrupuleux et d'une évaluation en transparence.

Ces mesures permettront de nommer, de quantifier, de prévenir et de former, mais aussi de sanctionner celles et ceux qui répandent la haine.

Ce plan est une réponse aux discours et aux actes qui nuisent à la concorde ; une promesse à notre jeunesse, qui doit grandir dans une société où l'autre est son égal.





LES MESURES PHARES
POUR LUTTER CONTRE
TOUTES LES FORMES
DE HAINE ET DE
DISCRIMINATIONS
RACISTES ET
ANTISÉMITES

- **1. Organiser une visite historique ou mémorielle** liée au racisme, l'antisémitisme ou l'antitsiganisme pour chaque élève durant sa scolarité
- **2. Intégrer des contenus sur la lutte contre** le racisme, l'antisémitisme, l'antitsiganisme et les discriminations dans toutes les formations des jeunes telles que le SNU et le service civique
- **3. Organiser une journée obligatoire de formation** pour tous les enseignants et personnels des établissements scolaires sur les enjeux de racisme, d'antisémitisme, d'antitsiganisme et des discriminations
- **4. Former les agents de la Fonction publique** à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'ensemble des discriminations
- **5. Intégrer des contenus sur la lutte contre** le racisme, l'antisémitisme et l'antitsiganisme dans les formations des encadrants du sport (éducateurs sportifs, volontaires pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024)
- **6. Systématiser les testings sur les discriminations** à l'emploi et dans l'emploi
- **7. Mieux protéger et accompagner les salariés** et les entreprises face aux situations de racisme, d'antisémitisme et de discriminations
- **8. Créer des outils, avec les acteurs du numérique** dont les plateformes et les influenceurs, pour améliorer le civisme en ligne
- **9. Améliorer le recueil et le traitement des plaintes** par les forces de l'ordre
- **10. Créer des peines aggravées en cas d'infractions non publiques** à caractère raciste ou antisémite commises, dans l'exercice de leur fonction, par des personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service publique
- **11. Permettre l'émission de mandat d'arrêt** en cas d'infractions graves à caractère raciste ou antisémite
- **12. Mieux lutter contre les discriminations** dans l'accès au logement
- **13. Questionner la population** sur les faits racistes ou antisémites ressentis et/ou vécus
- **14. Développer des outils d'analyse et d'évaluation de la diversité** dans le cinéma et le spectacle vivant (théâtre, danse, musique) et publier les résultats
- **15. Responsabiliser et accompagner les territoires sous le pilotage des préfets et des procureurs de la République**



UN PLAN CONCRET ET ÉVALUABLE

Chaque axe d'actions se décline en objectifs stratégiques, comportant chacun des objectifs opérationnels et des actions concrètes assorties d'indicateurs et d'une temporalité d'exécution.

- **5 axes**
- **23 objectifs stratégiques**
- **48 objectifs opérationnels**

Axe 1 –

Affirmer la réalité du racisme et notre modèle universaliste

1.1.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE :
CONFORTER LE MODÈLE RÉPUBLICAIN
ET L'ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES**

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #1 -

Affirmer l'engagement de l'État

• **Actions :**

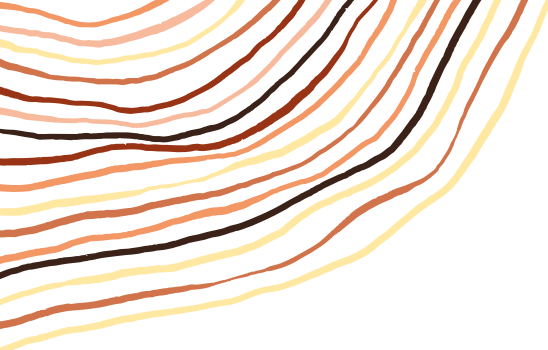
- **garantir l'exemplarité** à travers le respect des engagements pris par les ministères dans le cadre du label Diversité délivré par l'Afnor, s'agissant notamment de la prévention des discriminations liées à l'origine et sensibiliser l'ensemble des personnels sur la réalité des faits de haine racistes et antisémites et de discriminations liées à l'origine
- **établir un modèle socle commun** de missions pour les hauts fonctionnaires Diversité des ministères

• **Année cible :** 2023

• **Indicateurs :**

- nombre de labels Diversité accordés et renouvelés + publication des engagements
- nombre de hauts fonctionnaires Diversité désignés

• **Ministères pilotes :** tous les ministères



- **Actions :**

- **établir une « frise républicaine » des dates historiques** à célébrer autour de la fraternité (en faire des moments positifs pour l'unité de la Nation)
- **déployer une campagne de communication nationale** auprès du grand public pour mobiliser sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'antitsiganisme et les discriminations liées à l'origine et engager les médias nationaux

- **Année cible :** mars 2023

- **Indicateurs :**

- diffusion de la frise + nombre de publics touchés
- reprise de la campagne (notamment dans les médias nationaux)

- **Ministère pilote :** ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances + Dilcrah

1.2.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : FORGER ET PROMOUVOIR LE RÉCIT HISTORIQUE

Objectif opérationnel #2 - Renforcer la connaissance de l'Histoire

• **Actions :**

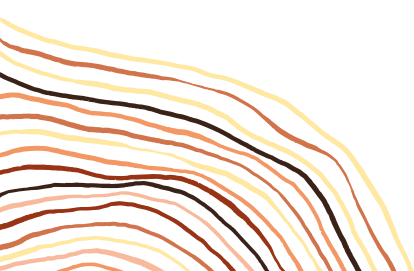
- **mettre en place un groupe de travail** avec l'association nationale des conservateurs du patrimoine et des associations de professionnels de la médiation culturelle, pour identifier un catalogue d'expositions / spectacles permanents ou temporaires pouvant faire l'objet d'une analyse spécifique sous l'angle de la lutte contre le racisme, l'antitsiganisme et l'antisémitisme, notamment à travers l'impact de la colonisation, des génocides contemporains et plus globalement de l'histoire
- **soutenir la création d'un musée** à la mémoire des Gens du voyage internés sur le site de l'ancien camp de Montreuil-Bellay (pour prolonger l'hommage rendu en 2016 par le Président de la République)

- **Année cible :** 2023 (groupe de travail), 2024 (catalogue), 2025 (musée)

• **Indicateurs :**

- nombre d'expositions et spectacles concernés
- création du musée

- **Ministère pilote :** ministère de la Culture et Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement





1.3.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : MOBILISER LE SECTEUR CULTUREL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #3 -

Engager les médias autour de la journée internationale du 21 mars

- **Action** : en lien avec la Semaine de la presse et des médias dans l'école, faire du 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, une journée majeure de mobilisation des médias (nationaux et locaux) sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, en envisageant la signature d'une convention avec les chaînes de TV nationales
- **Année cible** : 2023
- **Indicateur** : nombre de médias engagés (TV et PQR)
- **Ministères pilotes** : ministères de la Culture, de l'Éducation nationale et de l'Agriculture

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #4 -

Cibler le Pass Culture

- **Action** : assurer l'éligibilité au Pass Culture de tous les lieux de mémoire et d'histoire et leur accessibilité (aménagement, LSF, FALC) aux personnes en situation de handicap
- **Année cible** : 2023
- **Indicateur** : nombre de Pass Culture mobilisés sur des lieux d'histoire / mémoire
- **Ministère pilote** : ministère de la Culture

1.4.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : MIEUX INVESTIR LE SPORT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #5 -

Valoriser le rôle du sport scolaire en faveur du vivre-ensemble

- **Action** : créer un prix spécifique pour illustrer l'engagement contre les discriminations raciste et antisémites des jeunes licenciés dans les associations sportives affiliées à l'Union nationale du sport scolaire (UNSS)
- **Année cible** : année scolaire 2022-2023
- **Indicateur** : nombre de classes de collège impliquées
- **Ministère pilote** : ministère de l'Éducation nationale

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #6 -

Responsabiliser le sport professionnel

- **Action** : intégrer la Dilcrah dans les groupes de travail de l'Instance nationale du supportérisme (INS) traitant spécifiquement des enjeux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations dans les enceintes sportives
- **Année cible** : 2023
- **Indicateur** : nombre de réunions dédiées de l'INS
- **Ministère pilote** : ministère des Sports et des Jeux Olympiques et paralympiques

Axe 2 –

Mesurer les phénomènes de racisme, d'antisémitisme et les discriminations

2.1. OBJECTIF STRATÉGIQUE : MIEUX QUANTIFIER LES PHÉNOMÈNES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #1-

Renforcer les données issues des enquêtes de victimation

- **Actions :**

- **pour la population générale :** proposer la thématique "racisme, antisémitisme et discriminations liées à l'origine" pour le questionnaire thématique 2025 de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité. Si la thématique n'était pas retenue, reproduire en 2025 le questionnaire de 2022 sur les rapports entre la police et la population
- **pour les élèves du secondaire** (des enseignements général, agricole et culturel) :

compléter les enquêtes de climat scolaire et victimation en intégrant des questions spécifiques sur les phénomènes de haine raciste et antisémite et de discrimination, auxquels pourraient avoir été confrontés les élèves et/ou le personnel pédagogique

mettre en place des suivis de cohorte croisant le ressenti des élèves et les données sur leur parcours scolaire

publier un rapport annuel, pendant la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme de mars, présentant des données quantitatives et qualitatives dans le champ scolaire

– **pour les étudiants :**

compléter l'enquête annuelle de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) pour y intégrer des questions spécifiques sur les faits de racisme et antisémitisme et discriminations et l'impact sur la santé des étudiants

intégrer aux travaux de l'Observatoire national des discriminations dans l'enseignement supérieur (ONDES) toutes les universités et écoles (y compris de l'enseignement supérieur culturel et agricole), et y adjoindre un volet de recherche sur le racisme et l'antisémitisme

– **pour les acteurs du sport scolaire :**

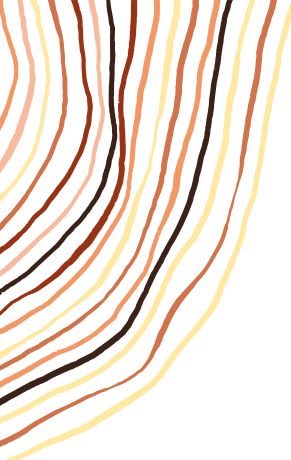
intégrer dans l'enquête de l'UNSS visant à construire la stratégie du sport scolaire pour l'Olympiade, des questions sur les faits de haine ou discriminations dont ont pu être victimes ou témoins les jeunes collégiens et leurs encadrants

- **Année cible :** 2023 (et 2025 pour l'enquête du ministère de l'Intérieur en population générale)

- **Indicateurs :**

- restitution des enquêtes annuelles + du questionnaire thématique 2025
- nombre d'établissements du Supérieur mobilisés au sein de l'ONDES

- **Ministères pilotes :** ministères de l'Intérieur, de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, de la Culture et de l'Enseignement supérieur



OBJECTIF OPÉRATIONNEL #2 -

Opérer une veille jurisprudentielle

- **Action** : transmettre à la Dilcrah l'évaluation annuelle des chiffres des infractions portant sur le racisme, l'antisémitisme et les discriminations réalisée par le pôle d'évaluation des politiques pénales
- **Année cible** : 2023
- **Indicateur** : livraison des données
- **Ministère pilote** : ministère de la Justice

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #3 -

Mieux mesurer les discriminations fondées sur les origines au sein du secteur public

- **Action** : mener, avec le soutien du Défenseur des droits et à titre d'expérimentation, un audit des risques discriminatoires liés à l'origine dans une grande entreprise publique et/ou une administration publique, qui permettra à l'organisation d'exercer son devoir de vigilance et de construire des actions adaptées pour prévenir les pratiques risquant de produire des discriminations
- **Année cible** : 2023
- **Indicateur** : mise en œuvre de l'expérimentation (avec publication des résultats)
- **Ministère pilote** : ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #4 -

Mesurer la diversité dans tous les champs culturels

- **Action** : développer des outils d'analyse et d'évaluation de la diversité dans le cinéma et le spectacle vivant (théâtre, danse, musique) en s'inspirant du baromètre semestriel de la diversité dans l'audiovisuel et publier les résultats
- **Année cible** : 2024
- **Indicateur** : création des outils (ex : baromètre, enquête de victimation) et publication des résultats
- **Ministère pilote** : ministère de la Culture

2.2.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CRÉER DE LA DONNÉE SUR LA HAINE EN LIGNE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #5 -

Renforcer et nourrir les travaux de l'Observatoire de la haine en ligne

- **Action** : mettre en place, dans le cadre de l'Observatoire piloté par l'Arcom, un groupe de travail réunissant l'Arcom, la Dilcrah et des acteurs de la haine en ligne (dont les associations dédiées et des autorités compétentes telles que Pharos), qui se réunirait en moyenne 4 fois par an et aurait pour objet le partage de données et la réflexion sur la définition de priorités en matière de politiques de lutte contre la haine en ligne
- **Année cible** : 2023
- **Indicateur** : nombre de réunions et nombre de recommandations formulées
- **Ministères pilotes** : ministères de la Culture et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

2.3. OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉVELOPPER LA RECHERCHE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #6 -

Orienter spécifiquement des financements

- **Actions :**

- **renforcer** l'activité de recherche sur le racisme, l'antisiganisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine, notamment en matière d'impact sur la transformation des pratiques au sein des organisations publiques ou privées, par l'amélioration du recours au dispositif des contrats CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) et le cas échéant COFRA (convention de formation par la recherche en administration)

- **encourager** les travaux de recherche visant à :

identifier l'impact sanitaire et psychologique du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations fondées sur l'origine, subies par les personnes (au travail, dans les études etc.)

objectiver les discriminations en matière de santé (ex : refus de soin, accès à la santé, traitement des urgences...)

- **Année cible :** 2024

- **Indicateurs :**

- nombre de contrats CIFRE dédiés aux enjeux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations
- nombre de projets de recherche dans le champ sanitaire et santé

- **Ministères pilotes :** ministère de l'Enseignement supérieure et de la Recherche, ministère de la Santé et de la Prévention

Axe 3 –

Mieux éduquer et mieux former

3.1. OBJECTIF STRATÉGIQUE : RECENSER LES OUTILS EXISTANTS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #1-

Faciliter l'accès à un catalogue unique de ressources

- **Action** : recenser tous les outils / actions / dispositifs déjà mis à disposition par les différents ministères et leurs partenaires, autour des enjeux de formation, sensibilisation, signalement, accompagnement des victimes et communication
- **Année cible** : 2023
- **Indicateurs** : création d'une boîte à outils et mise en ligne sur le site de la Dilcrah
- **Ministère pilote** : ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances et Dilcrah

3.2.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER LA FORMATION DANS LE SECTEUR DE L'EMPLOI PRIVÉ

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #2 -

Mieux former les responsables du recrutement dans les entreprises

- **Actions :**

- **solliciter** auprès des organismes de formation les données relatives à l'exercice des formations réalisées notamment en application de l'article L. 1131-2 du code du travail
- **en fonction du retour** d'expérience de l'obligation de formation à la lutte contre les discriminations des personnels en charge des ressources humaines dans les entreprises de plus de 300 salariés, envisager un élargissement des entreprises concernées par cette obligation (seuil, entreprises spécialisées dans l'intérim et le recrutement)
- **publier un référentiel** de formation à la lutte contre les discriminations

- **Année cible :** 2023 (remontée des données) et 2024 (référentiel)

- **Indicateurs :**

- remontée des données d'enquête + nombre de personnes formées
- publication d'un référentiel

- **Ministère pilote :** ministère du Travail

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #3 -

Sensibiliser les professionnels de santé

- **Action** : accompagner les travaux du Conseil national de l'Ordre des médecins pour construire des outils de prévention et formation contre les discriminations liées à l'origine dans l'accès aux services de santé et entre professionnels du soin
- **Année cible** : 2024
- **Indicateurs** : nombre de réunions de travail + diffusion des outils
- **Ministère pilote** : ministère de la Santé et de la Prévention

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #4-

Former les éducateurs et bénévoles du sport

- **Actions** :
 - **intégrer** dans les cahiers des charges fixés par le code du sport et applicable aux organismes de formation habilités à délivrer les diplômes d'État d'animateur (BPJEPS) et d'éducateur sportif (DEJEPS et DESJEPS) l'obligation d'intégrer des contenus spécifiques dédiés à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine dans le parcours de formation des stagiaires
 - **intégrer** dans les formations des volontaires pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 un module sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations
- **Année cible** : 2024
- **Indicateurs** :
 - nombre d'organismes de formation habilités
 - nombre de volontaires formés
- **Ministère pilote** : ministère des Sports et des Jeux Olympiques et paralympiques

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #5 -

Mobiliser les taxis et VTC

- **Action :** engager une concertation avec les organisations professionnelles du transport public particulier de personnes (taxis, voitures de transport avec chauffeur, véhicules motorisés à deux ou trois roues) en vue d'intégrer la thématique de la lutte contre le racisme, l'antitsiganisme, l'antisémitisme et les discriminations notamment dans les référentiels de l'examen et des formations obligatoires
- **Année cible :** 2024
- **Indicateur :** modification du référentiel de formation
- **Ministère pilote :** ministère des Transports

3.3.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : MIEUX FORMER LES AGENTS DU SECTEUR PUBLIC

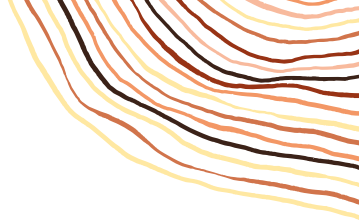
OBJECTIF OPÉRATIONNEL #6 -

Mieux former les enseignants et personnels pédagogiques des établissements scolaires (enseignements général, agricole, culturel)

- **Action :**
 - pour la formation initiale :

accompagner la bonne mise en œuvre des modules consacrés à la lutte contre toutes les formes de racisme et de discriminations liées à l'origine, dans les parcours de formation initiale de tous les professeurs

dans le cadre de l'oral d'entretien des concours de recrutement des professeurs, élaborer (par un groupe de travail IGESR - Dilcrah - associations -



DDD) à l'attention des jurys d'examen une banque de questions sur des cas pratiques de situations de racisme, d'antitsiganisme, d'antisémitisme et de discriminations liées à l'origine

former les jurys à ces mises en situation

– **en formation continue :**

mettre en place une formation obligatoire en trois modules de manière filée durant la carrière : un premier module de 6 heures 5 ans après la titularisation, un deuxième module 10 ans plus tard et un dernier module 15 ans plus tard

exploiter des ressources de formation permettant l'appropriation du vademécum Agir contre le racisme et l'antisémitisme par les formateurs et les enseignants (culture commune sur le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liés à l'origine, procédures pour des réponses à court terme, prévention par les enseignements, les actions éducatives et la mobilisation de la communauté éducative)

• **Année cible :** 2024

• **Indicateurs :**

- création de la banque de questions + nombre de jurys l'utilisant
- création des 3 modules de formation continue + nombre de personnels formés

• **Ministères pilotes :** ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, de la Culture



OBJECTIF OPÉRATIONNEL #7 -

Former 100% des agents de l'État en fonction

- **Action** : déployer le marché interministériel de l'État en cours (lot 2 - lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+ et toutes les discriminations) à 100% des agents de la Fonction publique d'État (FPE) : administrations centrales, personnels enseignants et encadrants du MENJ, forces de sécurité intérieure, inspecteurs du travail, agents d'accueil relevant de la FPE chez Pôle Emploi / France Travail, agents de l'État des Maisons France Services, personnels des établissements culturels ou sportifs de l'État, éducateur de jeunes enfants
- **Année cible** : 2023
- **Indicateur** : nombre d'agents formés
- **Ministère pilote** : ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #8 -

Accompagner la formation des agents territoriaux et hospitaliers

- **Action** : communiquer le cahier des charges du marché de formation interministériel de l'État pour que le CNFPT et l'ANFH s'en saisissent, afin que les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers soient également visés et renforcés dans leurs formations continues en matière de lutte contre le R&A et les discriminations
- **Année cible** : 2023 (communication du cahier des charges) et 2024 (mise en place des formations)
- **Indicateur** : nombre de formations concernées et nombre d'agents formés
- **Ministère pilote** : ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #9 -

Renforcer la formation des magistrats

- **Action** : actualiser la circulaire du Garde des Sceaux du 11/7/2007 sur les pôles anti-discriminations des Parquets pour :

inciter expressément les magistrats référents à suivre la formation continue dédiée proposée par l'École nationale de la magistrature « Des discriminations au racisme : juger des préjugés et de l'hostilité »

rappeler la capacité du Parquet de demander des testing judiciaire

rappeler l'enjeu d'animation d'un réseau local d'acteurs de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, en lien avec les Comités opérationnels (CORAH) placés sous l'autorité des Préfets de départements

renforcer la formation initiale et continue des magistrats judiciaires et des juges administratifs sur les enjeux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine

- **Année cible** : 2023 (circulaire) et 2024 (formations)
- **Indicateurs** :
 - diffusion de la circulaire
 - nombre d'heures de formation intégrées dans les parcours
- **Ministère pilote** : ministère de la Justice



3.4. OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES JEUNES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #10 -

**Développer la connaissance illustrée des élèves
(enseignements général, agricole, culturel)**

- **Actions :**

- **organiser** pour chaque élève au moins une visite d'un site de mémoire et d'histoire relatifs aux questions de racisme et d'antisémitisme au cours de la scolarité obligatoire
- **mobiliser** l'édition scolaire et la littérature jeunesse à travers un groupe de travail avec les lieux de mémoire / histoire et les associations, pour enrichir le récit historique en mettant en avant l'histoire plurielle de la France
- **valoriser** les productions des élèves, notamment dans le cadre de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, à travers un concours d'affiches de la semaine

- **Année cible :** année scolaire 2023-2024

- **Indicateurs :**

- mention de la visite mémorielle dans la circulaire de rentrée
- nombre de classes concernées
- nombre de collections mobilisées

- **Ministères pilotes :** ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de la Culture

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #11 -

Former les jeunes volontaires

- **Action** : intégrer dans le Service national universel (SNU) et le Service civique un module et des actions d'éducation à la lutte contre le racisme, l'antitsiganisme l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine
- **Année cible** : 2024
- **Indicateur** : nombre de jeunes formés
- **Ministère pilote** : ministères de l'Éducation nationale et des Armées

3.5.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : CIBLER LES ÉTUDIANTS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #12 -

Former tous les étudiants des filières de l'enseignement supérieur

- **Actions** :
 - **inviter** les autorités compétentes (conférences des doyens) à renforcer les modules d'enseignement pour les étudiants de toutes les filières sur la lutte contre le racisme, l'antitsiganisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine
 - **dans les écoles d'art**, d'architecture, de journalisme et tous les établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture, intégrer des contenus de formation sur la lutte contre les stéréotypes racistes, antisémites et antitsiganes, les discriminations et le rôle de la culture dans l'émancipation et la représentation des citoyens
 - **intégrer** dans tous les parcours de formation initiale des étudiants des professions de santé, un module sur la lutte contre le racisme, l'antitsiganisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine
- **Année cible** : 2024
- **Indicateur** : nombre d'établissements concernés et nombre d'étudiants formés
- **Ministères pilotes** : ministères de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de la Santé et de la Prévention

3.6.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : ÉDUIQUER À LA CITOYENNETÉ EN LIGNE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #13 -

Sensibiliser les élèves (enseignements général, agricole et culturel) et les citoyens aux enjeux du numérique

• **Actions :**

- **renforcer** la formation des élèves en amont de la certification Pix (en s'inspirant par exemple de la formation « passeport internet » mise en œuvre par la Gendarmerie ou en utilisant le kit pédagogique du citoyen numérique construit en 2021 par la CNIL, le CSA, le Défenseur des droits et Hadopi) et en garantissant l'effectivité des heures d'éducation au numérique prévues par le code de l'éducation
- **réitérer** un travail collaboratif sur le civisme en ligne, avec tous les acteurs intéressés, pour construire des outils opérationnels adaptés aux pratiques des différents usagers. Le travail réalisé sur la lutte contre la haine en ligne dans les jeux vidéo et l'e-sport pourra servir d'exemple méthodologique (établissement d'un diagnostic comportemental suivi d'ateliers de design pour construire un code de bonne conduite). Les contenus seront livrés pour le Safer Internet Day (7 février)

- **Année cible :** 2023 (groupe de travail sur le civisme en ligne) et année scolaire 2023-2024 (formation à la certification Pix)

• **Indicateurs :**

- nombre d'élèves réellement formés en amont de la certification Pix
- outils créés et diffusés le 7 février de chaque année

- **Ministères pilotes :** ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de la Culture ; ministère de de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances et Dilcrah

Axe 4 –

Sanctionner les auteurs

4.1. OBJECTIF STRATÉGIQUE : LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #1-

Renforcer la confiance des citoyens lors de l'enregistrement des plaintes

• Actions :

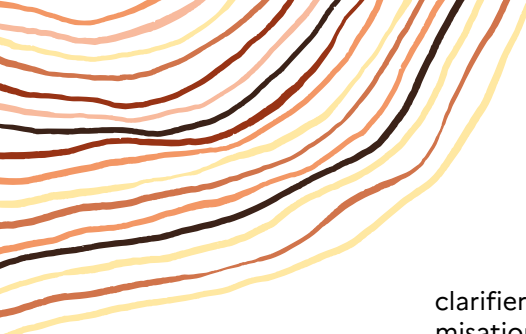
- **compléter** le logiciel de prise de plainte (police et gendarmerie) pour intégrer une liste des codes NATINF relatifs aux infractions à caractère raciste et antisémite, y compris à titre de circonstance aggravante
- **diffuser** une instruction conjointe des ministres chargés de la Justice, de l'Intérieur et de la Diversité pour :

rappeler que le dépôt d'une main courante plutôt qu'une plainte, en matière d'infraction à caractère raciste ou antisémite, doit relever de la seule décision de la victime et qu'il appartient aux enquêteurs dans tous les cas d'informer le Parquet

inciter à développer la prise de plainte hors les services (en mobilité) par les fonctionnaires de police et de gendarmerie, par exemple avec des RDV possible au siège des associations de lutte contre le racisme, l'antitsiganisme et l'antisémitisme

rappeler l'enjeu des investigations pour le recueil des preuves et l'exploitation des faisceaux d'indices sur les plaintes pour discrimination

diffuser une fiche d'alerte pour aider les policiers et gendarmes à qualifier les faits lors de la prise de plainte (rappelant les éléments constitutifs d'une infraction raciste / antisémite) – fiche à élaborer avec la Dilcrah, les associations et le Défenseur des droits



clarifier et communiquer les conditions d'anonymisation partielle des plaintes (par exemple en matière de discrimination au travail)

- **Année cible** : printemps 2023 (instruction) et 2024 (logiciel)
- **Indicateur** : nombre de plaintes enregistrées
- **Ministères pilotes** : ministères de l'Intérieur, de la Justice et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #2 -

Renforcer le rôle des commissariats et des points d'accès au droit auprès des victimes

- **Action** : mettre à disposition des commissariats, des gendarmeries et des points d'accès au droit :
 - **une fiche** listant les associations locales et/ou nationales susceptibles d'accompagner les victimes (en plus de France Victimes mentionnée sur certains récépissés de dépôt de plainte) afin qu'elle soit remise concomitamment au récépissé de dépôt de plainte
 - **des affiches** institutionnelles et dépliants sur les compétences du Défenseur des droits et les contacts de ses délégués territoriaux
- **Année cible** : 2023
- **Indicateur** : nombre de commissariats, gendarmeries et points d'accès au droit mobilisés
- **Ministère pilote** : ministère de l'Intérieur

4.2.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER L'EFFICACITÉ DE LA RÉPONSE PÉNALE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #3 -

Améliorer le cadre juridique

- **Actions :**

- **prévoir** la circonstance aggravante en cas d'infractions à caractère raciste, antisémite non publiques commises par des personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public (R.625-7 du code pénal provocation non publique à la haine raciste, R.625-8 diffamation non publique raciste et R.625-8-1 injure non publique raciste)
- **intégrer** dans la loi du 29 juillet 1881 la faculté pour le tribunal, par décision spéciale et motivée, lorsque les éléments de l'espèce justifient une mesure particulière de sûreté, de décerner mandat d'arrêt contre le prévenu pour permettre l'exécution des peines d'emprisonnement en cas de condamnations à caractère raciste ou antisémite, pour contestation de crime contre l'humanité ou apologie de crime contre l'humanité ou de crime de guerre
- **rappeler par voie de dépêche du Garde des Sceaux :**
 - la possibilité pour le ministère public de requérir l'inéligibilité et au tribunal de l'ordonner, en cas d'infraction à caractère raciste ou antisémite
 - la possibilité d'une publication des condamnations pénales sur la plateforme ayant hébergé un contenu illicite (article 131-35 code pénal)

- **Année cible :** 2023

- **Indicateurs :**

- diffusion de la dépêche du Garde des Sceaux
- modifications législative et réglementaire

- **Ministère pilote :** ministère de la Justice

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #4 -

Renforcer le recours aux stages de citoyennetés

- **Action** : attirer l'attention des procureurs de la République sur l'enjeu de contenus exigeants pour les stages de citoyenneté (partage de bonnes pratiques et modèle de contenus) et d'évaluation de leur efficacité (en lien avec les données sur la récidive notamment) ; et leur rappeler le rôle des comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CORAH) pour communiquer aux structures associatives et lieux mémoriels susceptibles d'accueillir ces stages l'identité du magistrat en charge de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discrimination au sein de leur parquet
- **Année cible** : 2023
- **Indicateurs** :
 - nombre de personnes orientées par les parquets pour des stages de citoyenneté
 - nombre de conventions conclues entre les parquets et les associations / lieux de mémoire et d'histoire
- **Ministère pilote** : ministère de la Justice

4.3.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : AMÉLIORER LA RÉPARATION CIVILE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #5 -

Créer une amende dissuasive susceptible d'abonder un fonds dédié pour la réparation des victimes au civil (y compris dans le cadre d'actions de groupe)

- **Action** : expertiser la possibilité de créer une amende civile à titre de sanction effective, proportionnée et dissuasive (en référence aux directives européennes sur l'égalité de traitement entre les personnes), qui pourrait être versée au Trésor public ou à un fonds de financement des actions de groupe en matière de discrimination
- **Année cible** : 2023
- **Indicateur** : conclusions du groupe de travail et, le cas échéant, modification législative
- **Ministère pilote** : ministère de la Justice

4.4.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : RENFORCER LA PROTECTION DANS LE MONDE DU TRAVAIL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #6 -

Mieux indemniser les salariés en cas de discrimination

- **Actions :**
 - **échanger** sur les bonnes pratiques des juridictions prudhommales en matière de réparation du préjudice subi lors d'une discrimination (exemples de référentiels ou d'éléments objectifs à prendre en compte)
 - **engager** une réflexion sur la réparation des préjudices nés de discriminations, souvent continues, durant la carrière et qui ont débuté avant la loi du 18 novembre 2016
 - **rendre** plus opérationnelles les actions de groupe pouvant être conduites par les organisations syndicales, et le cas échéant par les associations, en cas de discrimination dans l'emploi ou l'accès à l'emploi
- **Année cible :** 2024
- **Indicateur :** diffusion de bonnes pratiques et d'un référentiel
- **Ministère pilote :** ministère du Travail

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #7 -

Engager la transformation structurelle des organisations

- **Action :** envisager de permettre au juge d'ordonner des diagnostics ou un plan de lutte contre les discriminations au sein d'une organisation et de prononcer des mesures correctrices sous astreinte à l'encontre des défendeurs dans des contentieux individuels faisant apparaître des discriminations structurelles
- **Année cible :** 2024
- **Indicateurs :** conclusions du groupe de travail
- **Ministère pilote :** ministère de la Justice



OBJECTIF OPÉRATIONNEL #8 -

Systématiser les testings sur les discriminations à l'embauche et dans le monde du travail

- **Action** : organiser des testings réguliers dans différents secteurs d'activités, privés et publics, selon des modalités qui seront construites avec les acteurs (organisations syndicales et patronales, associations, autorités publiques concernées)
- **Année cible** : 2023
- **Indicateur** : modifications législatives, nombre de testings réalisés et publication des résultats
- **Ministères pilotes** : ministères du Travail et de la Justice

4.5.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : DÉPLOYER DES MESURES DE RÉPARATION ET RESPONSABILISATION

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #9 -

Dans le cadre de procédures disciplinaires des établissements d'enseignement (général, agricole, culturel)

- **Action** : élaborer des fiches pratiques à destination des chefs d'établissements pour les guider dans l'identification des situations pouvant donner lieu à procédure disciplinaire pour des comportements racistes ou antisémites ; leur communiquer la liste des associations locales susceptibles d'accompagner la mise en œuvre de mesure alternative aux poursuites et leur proposer un modèle pour mettre en œuvre une mesure de responsabilisation
- **Année cible** : 2024
- **Indicateur** : diffusion des fiches pratiques et nombre d'établissements mobilisés
- **Ministères pilotes** : ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, de la Culture et de l'Enseignement supérieur

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #10 -

Dans le sport

- **Action** : rendre publiques chaque année, pour les fédérations sportives délégataires d'une mission de service public, le nombre des sanctions prononcées à l'encontre de clubs ou supporters pour des faits racistes ou antisémites dans les enceintes sportives, y compris le nombre des mesures alternatives aux poursuites disciplinaires décidées face à ce type de faits
- **Année cible** : 2023
- **Indicateurs** : nombre de sanctions infligées et nombre de mesures alternatives mises en œuvre
- **Ministère pilote** : ministère des Sports

Axe 5 –

Accompagner les victimes

5.1. OBJECTIF STRATÉGIQUE : ÊTRE AU SERVICE DES VICTIMES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #1 -

Permettre un accompagnement efficace en amont et pendant les procédures judiciaires

- **Action** : tenir à jour la liste des référents « anti-discriminations » au sein des Parquets et communiquer les informations (par l'intermédiaire des CORAH) aux associations locales.
- **Année cible** : 2023
- **Indicateurs** : diffusion des noms des référents au sein des CORAH
- **Ministère pilote** : ministère de la Justice

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #2 -

Proposer un cadre commun à tous les établissements du Supérieur (enseignements général, agricole et culturel)

- **Actions** :
 - **proposer**, via une circulaire, un dispositif complet : missions types des référents, outils de formation mobilisables, modèle des informations à mettre à disposition des étudiants (sur l'environnement numérique de travail et le site internet de l'établissement), modèle d'enquête de victimation et remontée régulière des informations vers le ministère de tutelle
 - **publier** les contacts utiles des référents racisme et anti-sémitisme sur le site de chaque établissement

- **rappeler** l'intérêt d'une saisine anticipée du référent racisme et antisémitisme par le chef d'établissement, avant l'examen d'une situation individuelle en section disciplinaire : demander à ce que le référent puisse communiquer une note d'analyse des faits examinés en section disciplinaire en amont de sa tenue et renforcer la formation des membres des sections disciplinaires sur les enjeux de lutte contre le racisme, l'antitsiganisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine
- **Année cible** : 2023 (circulaire) et années scolaire 2023-2024 (procédures disciplinaires)
- **Indicateurs** :
 - diffusion d'une boîte à outils aux établissements et nombre d'établissements mobilisés
 - nombre de procédures disciplinaires suivies par les référents
- **Ministères pilotes** : ministères de l'Enseignement supérieur, de l'Agriculture et de la Culture

5.2. OBJECTIF STRATÉGIQUE : SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #3 -

Renforcer le dialogue social grâce à l'implication des Comités sociaux et économiques (CSE)

- **Action** : outiller et informer les CSE sur leurs prérogatives en matière de droit d'alerte, notamment en matière de comportements racistes ou antisémites et de discrimination fondées sur l'origine, et sensibiliser les élus du CSE sur les formations relatives à la prévention et à la lutte contre ces comportements, dans le cadre des formations syndicales, et sur toute initiative pouvant être mise en place (auto-testings, enquêtes de perception)
- **Année cible** : 2023
- **Indicateurs** : nombre de CSE d'entreprises sensibilisés
- **Ministère pilote** : ministère du Travail



OBJECTIF OPÉRATIONNEL #4 -

Valoriser et accompagner les démarches volontaristes de labellisation

- **Actions :**

- **mieux valoriser** et déployer, en tant que marques État, le label Diversité (et le label Alliance Égalité / Diversité) délivré par Afnor certification, notamment auprès des établissements publics (enseignement supérieur, culture, sport, hôpitaux) et des collectivités ; mobiliser régulièrement le « club des labélisés » pour partager des bonnes pratiques, diffuser des outils etc
- **pour les labels** applicables au secteur privé, aller vers des exigences renforcées en matière de lutte contre les discriminations liées à l'origine : obligation de mettre en place des dispositifs facilitant le recueil et le traitement rapide des signalements de discrimination ou de harcèlement, protégeant les victimes, permettant d'enquêter et de sanctionner l'auteur lorsque les faits sont avérés

- **Année cible :** 2023

- **Indicateur :** nombre de structures (publiques et privées) labélisées

- **Ministères pilotes :** ministères du Travail, de la Transformation et de la Fonction publiques

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #5-

Prolonger la mobilisation du secteur immobilier privé, notamment en matière de formation des personnels

- **Actions :**

- **organiser** le suivi de la charte signée en octobre 2020 par les représentants du secteur immobilier en présence des ministres du logement et de l'égalité, et notamment de l'obligation de formation pour les agents immobiliers

- **s’inspirer** de la convention de partenariat conclue entre SOS Racisme et la FNAIM prévoyant un dispositif de testing-contrôle-formation, pour impulser une déclinaison de cette initiative à d’autres acteurs de l’immobilier, en travaillant un processus de validation des formations dispensées
- **Année cible** : 2023 (comité de suivi) et 2024 (validation des formations)
- **Indicateurs** :
 - nombre d’agents formés
 - nombre de collaborations mises en œuvre pour du contrôle-formation
- **Ministère pilote** : ministère de la Ville et du Logement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #6-

Mobiliser les bailleurs sociaux

- **Actions** :
 - **rappeler** aux préfets, par voie de circulaire, l’importance de vérifier l’absence de dimensions discriminantes, notamment liées à l’origine, en particulier lors de l’élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d’information des demandeurs
 - **mettre en œuvre** les dispositions prévoyant l’identification de résidences à enjeux de mixité sociale, en constituant un groupe de travail partenarial à même de déterminer les conditions d’application garantissant l’absence de discrimination et de stigmatisation de ménages concernés
- **Année cible** : 2023
- **Indicateurs** :
 - diffusion de la circulaire
 - mise en place du groupe de travail sur les résidences à enjeux de mixité sociale
- **Ministères pilotes** : ministères de l’Intérieur, de la Ville et du Logement



5.3.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : ACCOMPAGNER LES SALARIÉS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #7 -

Combattre les stéréotypes du quotidien et encourager la bienveillance au sein du collectif de travail

- **Action** : diffuser un kit avec des cas pratiques sur quelques situations standards permettant d'aider les entreprises à qualifier, répondre, aider et à transformer structurellement leurs pratiques (dans l'accès à l'emploi et au cours de la carrière)
- **Année cible** : 2024
- **Indicateurs** :
 - diffusion de la boîte à outils (nombre d'entreprises ciblées)
- **Ministères pilotes** : ministères du Travail et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #8 -

Renforcer la mobilisation des VTC et taxis

- **Actions** :
 - **engager** les travaux afin de déployer des outils permettant de répondre aux enjeux de signalement de haine raciste et antisémite et de discriminations liées à l'origine et d'accompagnement des victimes (usagers et chauffeurs) et d'un travail en commun entre les différents

opérateurs dans leurs modalités de signalement via une plateforme unique (ex : bouton d'alerte sur l'appli mobile de réservation)

- **étendre** à l'ensemble des discriminations à caractère raciste et antisémite la charte signée en novembre 2020 par les enseignes de VTC sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- **Année cible** : 2023
- **Indicateurs** :
 - nombre d'enseignes de taxis et VTC dotés d'un outil de signalement
 - signature de la nouvelle charte
- **Ministère pilote** : ministère des Transports

5.4.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : MIEUX LUTTER CONTRE LA HAINE EN LIGNE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #9 -

Créer un guichet unique pour faciliter le traitement des signalements par Pharos

- **Action** : travailler aux évolutions possibles de PHAROS, notamment pour faciliter le processus de signalement de contenus manifestement illicites pour mieux qualifier et compléter les données permettant une exploitation immédiate par Pharos, et assurer un suivi des signalements. Cette réflexion se portera également sur la création d'un "guichet unique" en amont et en appui des transmissions à Pharos, pouvant être confié à l'association Point de contact
- **Année cible** : 2024
- **Indicateur** : création d'un guichet unique en soutien de PHAROS et nombre de signalements traités
- **Ministères pilotes** : ministères de l'Intérieur et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances



5.5.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : ENCOURAGER LES STRATÉGIES LOCALES ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL #10 -

Redynamiser les CORAH sous l'autorité des préfets

- **Action** : mettre à jour la circulaire aux préfets du 14 février 2019 concernant les CORAH pour :
 - insister sur l'enjeu de le réunir au moins deux fois par an
 - rappeler la composition obligatoire et les missions (notamment l'édition d'un plan départemental), ainsi que l'intérêt d'informer les parlementaires et le délégué territorial du Défenseur des droits des travaux du CORAH
 - inviter à tenir à jour une cartographie des acteurs locaux associatifs susceptibles d'accompagner les victimes et la société civile et encourager les partenariats avec les commissariats et les lieux de mémoire ou d'histoire
 - demander la transmission auprès de la Dilcrah du calendrier prévisionnel de réunions et des PV, pour publication sur le site Dilcrah
- **Année cible** : 2023
- **Indicateurs** :
 - nombre de réunions de CORAH
 - nombre de plans départementaux adoptés
- **Ministères pilotes** : ministères de l'Intérieur et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances



OBJECTIF OPÉRATIONNEL #11 -

Engager les villes à se saisir de la lutte contre la haine et les discriminations comme d'une priorité

- **Actions :** intégrer la lutte contre le racisme, l'antitsiganisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine dans les futurs contrats de ville, en lui permettant de bénéficier à ce titre d'un financement dédié, pour accompagner la territorialisation des actions :
 - aide à la formation des élus locaux
 - animation des réseaux de professionnels
 - cartographie des permanences d'accès aux droits dans ou à proximité des QPV, et des centres de ressources mobilisables
 - construction de parcours adaptés pour les victimes de racisme, antitsiganisme, antisémitisme et discrimination
 - identification et partage des bonnes pratiques
 - identifier des personnes relais dans les bidonvilles, lieux de vie informels et sites de vie des gens du voyage pour accompagner les victimes dans le dépôt de plainte (médiateurs scolaires, travailleurs sociaux) et les former et outiller
- **Année cible :** 2024
- **Indicateurs :**
 - nombre d'actions visées dans les contrats de ville
 - nombre de personnes-relais identifiées et formées
- **Ministères pilotes :** ministères de la Ville et du Logement, et de l'Éducation nationale



OBJECTIF OPÉRATIONNEL #12 -

Soutenir les besoins spécifiques en outre-mer

- **Actions :**

- **encourager** les actions de médiation interculturelles et inter-communautés et de déconstruction des stéréotypes, définies dans le cadre des CORAH et associant les forces de police et gendarmerie, les collectivités, les autorités religieuses ou traditionnelles, les associations et les acteurs de la politique de la ville
- **étendre** à la police nationale le dispositif des référents territoriaux « racisme, antisémitisme et discriminations » de la gendarmerie, pour renforcer la chaîne de prévention et identifier les interlocuteurs prioritaires pour le suivi des signalements

- **Année cible** : 2023

- **Indicateur** : nombre d'actions spécifiques mises en œuvre

- **Ministère pilote** : ministère de l'Intérieur



OBJECTIF OPÉRATIONNEL #13 -

Veiller à impliquer tous les acteurs de terrain

- **Actions :**

- **inciter** aux partenariats entre les Comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs, les fédérations sportives et leurs organes territoriaux et les lieux de mémoire et d'histoire pour accompagner les clubs sportifs sur des mesures de réparations ou comme alternatives aux poursuites disciplinaires
- **rappeler**, par voie de circulaire, l'obligation d'informer les administrations et établissements d'appartenance en cas de condamnations prononcées à l'encontre d'agents publics (notamment Éducation nationale), pour permettre un accompagnement approprié des auteurs ; mettre en place un groupe de travail sur les modalités informatiques (remontée et traitement des informations)

- **Année cible :** 2023 (et objectif 2026 pour la livraison du protocole informatique)

- **Indicateurs :**

- nombre de conventions signées au niveau national / territorial avec le mouvement sportif
- diffusion de la circulaire et mise en œuvre de l'outil informatique

- **Ministères pilotes :** ministères des Sports et de la Justice

Annexes

DÉFINITIONS

Racisme : idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, selon la nationalité, une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique.

Par extension : attitude d'hostilité systématique à l'égard d'une catégorie de personnes, déterminée selon son origine.

Antisémitisme : certaine perception des juifs, pouvant s'exprimer par de la haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme sont dirigées contre des individus juifs ou non-juifs et/ou leurs biens, contre les institutions de la communauté juive et contre les institutions religieuses juives. *[Définition de l'IHRA approuvée le 3 décembre 2019 par l'Assemblée nationale et le 5 octobre 2021 par le Sénat]*

Antitsiganisme : manifestation d'expressions et d'actes individuels, de politiques et de pratiques institutionnelles de marginalisation, d'exclusion, de violence physique, de dévalorisation des cultures et des modes de vie des gens du voyage et des personnes considérées ou se considérant comme Roms. *[À partir de la définition de travail de l'IHRA reprise dans la stratégie française 2020-2030 en réponse à la recommandation du Conseil de l'UE]*

POUR ALLER PLUS LOIN :

Code pénal : [articles 225-1 à 225-4](#)

Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations

Site de l'International holocaust remembrance alliance

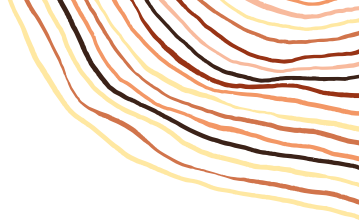
(IHRA) et sa [page sur la définition opérationnelle de l'antisémitisme](#)

Plateforme [antidiscriminations.fr](#) du Défenseur des droits

Fiche **Eduquer contre le racisme et l'antisémitisme** du Réseau Canopé

Vadémécum **Agir contre le racisme et l'antisémitisme** de

l'Éducation nationale



Xénophobie : hostilité systématique manifestée à l'égard des étrangers (c'est-à-dire d'une nationalité autre que la sienne) et/ou des personnes perçues comme telles.

Discrimination raciale : toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique. [*Article 1er de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*]

La discrimination peut être directe (personne traitée de manière moins favorable qu'une autre, dans une situation comparable, volontairement ou non) ou indirecte (situation en apparence neutre entraînant un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres).

Harcèlement discriminatoire : tout agissement lié à un motif prohibé de discrimination, subi par une personne et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Préjugé : opinion préconçue que l'on adopte à l'égard d'un individu, d'un groupe d'individus, de leur comportement, compétences ou mode de vie et qui consistent à les assigner à des catégories, le plus souvent sur le fondement d'un stéréotype .

Stéréotype : image préconçue ou représentation simplifiée d'un individu ou d'un groupe d'individus qui repose sur une croyance collective, sur les attributs physiques, moraux et/ou comportementaux, censés caractériser ce ou ces individus, de façon positive ou négative.



Méthodologie

La lutte contre la haine et contre l'ensemble des discriminations est une politique prioritaire du Gouvernement, au sein de laquelle le principe d'égalité, des droits et des chances, constitue l'un des fondements du pacte républicain.

Ce plan national contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine met l'accent sur les critères dits « raciaux » (la nationalité, une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique), mais prend également en compte les risques de discriminations multiples et cumulées.

Ce plan national est le fruit d'un processus de concertation ambitieux ayant impliqué la société civile (plus de 35 associations, fondations et lieux de mémoire et d'histoire invitées aux travaux), les différents ministères et les institutions publiques (Commission nationale consultative des droits de l'Homme, Défenseur des droits, Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, Agence nationale de cohésion des territoires).

La construction d'une feuille de route interministérielle, commune et partagée, se prolongera par un dialogue constant avec les différentes parties prenantes dans le cadre de l'exécution et du suivi des différentes actions.

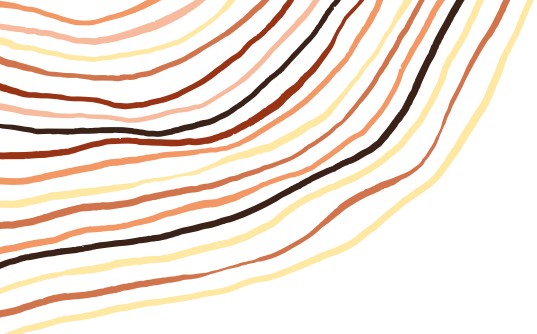


Pilotage et suivi

Sous l'autorité de la Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) est chargée de s'assurer de la mise en œuvre et du suivi des actions du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine.

Structure légère et agile, à vocation interministérielle, la Dilcrah anime la stratégie interministérielle et apporte son soutien à l'action de tous les ministères concernés, qui doivent être pleinement mobilisés sur la mise en œuvre du plan notamment grâce à l'implication du Haut-fonctionnaire en charge de la Diversité au sein de chaque ministère.

Le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026 fera l'objet d'un suivi semestriel : un comité de suivi, sous l'autorité de la Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, associant étroitement les ministres concernés, la société civile et les institutions publiques sera mis en place pour évaluer le déploiement des mesures du plan, à travers le suivi des indicateurs associés et leur impact sur le quotidien des citoyens.



Une réunion de suivi trimestriel, présidée par la Ministre, sera tiendra avec l'ensemble des ministères.

Le plan sera également évalué chaque année par la CNCDH, dans le cadre de son mandat de rapporteur indépendant sur la lutte contre le racisme en France.

La Dilcrah participe à la préparation des réunions du comité de suivi du plan et apporte une capacité d'action opérationnelle aux différentes parties prenantes concernées par la mise en œuvre des actions.

Pour renforcer l'efficacité de l'action publique et, notamment, de la plateforme antidiscriminations, la collaboration entre le Gouvernement et le Défenseur des droits s'illustrera par :

- l'affichage systématique de la bannière « www.antidiscriminations.fr » au sein des établissements scolaires et d'enseignement supérieur et sur les sites des employeurs privés et publics,
- la communication à la Dilcrah des données trimestrielles des signalements reçus par le Défenseur des droits sur la plateforme antidiscriminations.fr,
- la publication d'une synthèse semestrielle des signalements reçus par le Défenseur des droits

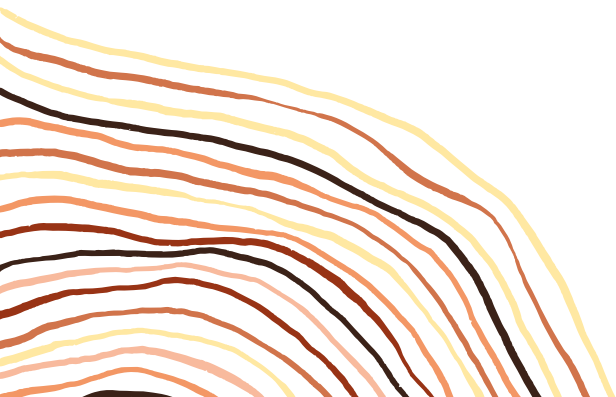


Budget et responsabilité

Lors de l'élaboration des actions du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026, les ministères pilotes ont été identifiés pour chaque action.

Dans ce cadre, les ministères concernés se sont engagés à la bonne mise en œuvre de chaque action, et notamment à y consacrer les moyens nécessaires.

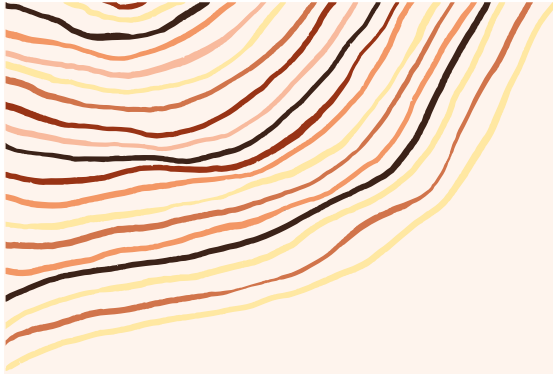
Chaque ministère rendra compte, lors des réunions inter-ministérielles (tous les 3 mois) et du comité de suivi du plan (tous les 6 mois), de la mise en œuvre des actions dont il assure le pilotage.





GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse :

01 42 75 50 78/79

communication@pm.gouv.fr

Édition : Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances
Mise en page : Janvier 2023

